

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LA FAMILLE.

LEÇONS DE PHILOSOPHIE MORALE.

TROISIÈME ÉDITION.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Un volume in-12. 1837. Prix 3 fr.

ESSAI SUR LA DIALECTIQUE DE PLATON.

Un volume in-8. 1848. Prix. 3 fr. 50 c.

TRADUCTION

DES

CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN,

AVEC UNE INTRODUCTION.

Un vol. in-12. 1838. Prix. 3 fr. 50 c.

A
D 22
C 794
HISTOIRE

DE LA

PHILOSOPHIE MORALE

ET POLITIQUE,

DANS L'ANTIQUITÉ ET LES TEMPS MODERNES,

PAR

PAUL JANET,

Professeur de logique au lycée Louis-le-Grand.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES).

A. H. A. L.

TOME PREMIER.

J. Jaquin

20542

PARIS,

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE DE LADRANGE,

41, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS.

M DCCC LVIII

A

En 1848, l'Académie des sciences morales et politiques mit au concours la question suivante :

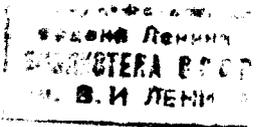
« Comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec la doctrine des philosophes modernes les plus célèbres sur ces mêmes matières. Démêler ce qu'il y a de vrai et de faux, de passager et d'éternel dans ces différents systèmes. »

Nous donnons au public le mémoire couronné, mais non sans d'importantes modifications, que nous devons signaler pour être fidèle à la condition que l'Académie elle-même impose à ses lauréats (1).

L'Académie ne demandait qu'une comparaison entre les plus grands systèmes de morale et de politique anciens et modernes : entraîné par l'intérêt du sujet, nous l'avons beaucoup développé, et nous croyons pouvoir présenter ce livre comme une Histoire de la philosophie morale et politique.

Il y a donc dans l'ouvrage actuel plusieurs chapitres entièrement nouveaux, et qui n'étaient pas dans le mé-

(1) « L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexacts faites des Mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs de ces Mémoires à indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits en les imprimant. » (Règlement de l'Académie des sciences morales et politiques.)



moire primitif; par exemple, les chapitres sur la morale et la politique chrétienne, sur le moyen âge avant et après saint Thomas d'Aquin, sur l'école de Machiavel, sur la morale du xvi^e siècle, sur la politique protestante au xvi^e siècle, sur l'école de Montesquieu. D'autres ont été complètement refondus; par exemple, les chapitres suivants: saint Thomas d'Aquin, Machiavel, Hobbes et Spinoza, Locke, Kant. Enfin les autres parties du livre, sans être aussi largement remaniées, ont été très-modifiées, et, je l'espère, améliorées.

Ce que nous n'avons pas changé dans le livre, ce sont les doctrines: d'abord nous ne le devions pas, et d'ailleurs nous n'avions aucune raison de le faire. C'était l'esprit de ce travail, beaucoup plus que son mérite, que l'Académie avait voulu récompenser; j'espère qu'elle le retrouvera intact et fidèle dans le livre que nous publions.

Il me reste, en terminant, à exprimer mes remerciements au savant bibliothécaire de Strasbourg, M. le professeur Yung, pour l'extrême obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition les trésors de sa bibliothèque et de son érudition bibliographique.

INTRODUCTION.

Dans tous les temps il s'est rencontré des écrivains philosophes, qui, sans avoir participé aux fonctions publiques, où les ayant traversées, ont occupé les loisirs de l'état privé à rechercher les principes de la politique. Quelques-uns ont cru devoir s'excuser d'une telle entreprise. Machiavel, qui avait, autant que personne au monde, le droit de traiter ces matières, ayant été mêlé aux plus grandes affaires de son temps, se demande dans la dédicace du *Prince* à Julien de Médicis, s'il est permis à un particulier de donner des leçons à ceux qui gouvernent; et il répond ingénieusement que ceux qui sont dans les vallées peuvent voir beaucoup de choses que l'on n'aperçoit pas sur les hauteurs. J.-J. Rousseau se fait la même objection: « On me demandera si je suis prince ou législateur pour écrire sur la politique. Je réponds que non, et que c'est pour cela que j'écris sur la politique. Si j'étais prince ou législateur je ne perdrais pas mon temps à dire ce qu'il faut faire. Je le ferais, ou je me tairais. » Ces pa-

roles de Rousseau sont peut-être plus orgueilleuses que judicieuses. Il est plus facile de dire ce que l'on ferait étant prince, que de le faire quand on le devient. D'ailleurs le *Contrat social* est un ouvrage tout spéculatif, qui ne nous apprend guère comment il faut agir dans la pratique. Les paroles de Machiavel sont plus raisonnables; mais on peut les rétorquer. Car si l'on voit de la vallée beaucoup de choses qui échappent sur les hauteurs, on aperçoit aussi sur les hauteurs beaucoup de choses que ne voit pas l'habitant des vallées. Ce ne sont point là des raisons.

Le vrai principe du droit qu'ont les hommes privés qui réfléchissent de traiter des matières d'Etat, sans avoir besoin pour cela d'être ministres ou d'être princes, c'est le droit dévolu par la nature à la raison humaine d'observer et d'étudier tous les faits et tous les objets qui nous entourent, et qui intéressent notre condition. S'il a été permis à l'homme de sonder le secret du Créateur et de découvrir les lois du système du monde, lois auxquelles il n'a point coopéré, et qu'il ne peut qu'appliquer sans y changer un iota, comment lui serait-il interdit de pénétrer le secret d'un mécanisme qui le touche de bien plus près, dont il est partie intégrante, et quelquefois partie souffrante, et qui parait être l'ouvrage des hommes? Sans doute, s'il s'agit d'une

+ faux / 1^o Raison au lieu de la nature, car il deviendrait prince. 2^o Machiavel dit que les hauteurs de la vallée ne sont pas le bon. 3^o Il ne s'agit pas de sonder le secret du Créateur.

mesure à prendre, l'administrateur est ordinairement le plus compétent, quoique même alors le bon sens public ne soit peut-être pas méprisable. Mais rechercher le principe et la nature de l'Etat, en déterminer les conditions éternelles, les formes diverses, les lois de développement, les obligations et les droits, c'est là l'objet de la science et non du gouvernement. Celui-ci est trop occupé à agir, pour avoir le temps de penser. S'il s'avisait d'agiter des problèmes spéculatifs, il négligerait les affaires et les intérêts pour le maniement desquels il existe. Il faut cependant que ces problèmes soient traités et discutés: autrement le mécanisme de l'Etat deviendrait bientôt semblable à ces outils grossiers, admirable invention de l'enfance des âges, mais qui conservés par la routine, défendus par le préjugé, sont un obstacle à tout progrès. Sans l'examen et la critique, le monde entier se transformerait en une Chine universelle.

Il y a donc une science de l'Etat, non pas de tel ou tel Etat en particulier, mais de l'Etat en général, considéré dans sa nature, dans ses lois, et dans ses principales formes. C'est cette science que j'appelle la philosophie politique, et dont j'entends l'histoire.

Mais, quoique la philosophie politique soit une science qui ait ses principes propres et ses lois particulières, quoi-

qu'elle porte sur un ordre de faits qui ne doit être confondu avec aucun autre, il est utile et même nécessaire de ne point la séparer d'une autre science à laquelle elle est naturellement unie par mille liens divers, je veux dire la philosophie morale. Les publicistes anciens n'ont jamais mis en doute cette alliance de la morale et de la politique ; et les plus grands d'entre eux ont été aussi les plus grands moralistes de leur temps : Platon, Aristote, Cicéron. Il n'en a pas toujours été ainsi chez les modernes ; la division des sciences a été cause que l'on a vu des moralistes négligeant presque entièrement la politique, et des publicistes étrangers à la science de la morale : cette séparation même n'a pas été sans inconvénient. Néanmoins, ces deux études n'ont jamais cessé d'influer l'une sur l'autre, et elles ont une histoire commune.

Nous voudrions, dans cette Introduction, exposer les relations de ces deux sciences, et montrer par où elles se séparent et par où elles s'unissent. C'est là un sujet très-vaste et dont nous ne pourrions qu'indiquer les points principaux. Ce sera en même temps faire connaître l'esprit de ce livre, et en recueillir la pensée principale, un peu dispersée au milieu des études si variées et si complexes qui vont suivre.

Nous rencontrons sur cette question deux doc-

trines opposées : celle qui sépare entièrement la politique de la morale, et celle qui absorbe l'une dans l'autre. La première est celle de Machiavel, la seconde est celle de Platon. J'appelle machiavélisme toute doctrine qui sacrifie la morale à la politique, et platonisme toute doctrine qui sacrifie la politique à la morale. Examinons l'une et l'autre.

« Eh quoi ! disent ou pensent les partisans avoués ou secrets de Machiavel, prétendez-vous enchaîner aux règles étroites de la morale domestique et privée, les Etats, les princes et les peuples ? Les devoirs d'un chef d'Etat ne sont pas les mêmes que ceux d'un chef de famille ; s'il voulait rester fidèle en tout aux scrupules d'une morale étroite, il se perdrait lui-même et son peuple avec lui. On comprend bien que les individus soient gênés et retenus par certains devoirs : sans quoi la société périrait. Mais la société elle-même n'a d'autre devoir que de se conserver ; et c'est elle seule qui est juge des moyens qu'elle emploie à cet usage. Ce qui est vrai de la société en général, l'est de toutes les sociétés particulières, c'est-à-dire des diverses républiques dont le monde est composé. Ce qui est vrai de la république ou de l'Etat, l'est aussi du prince qui le gouverne et le représente. Sans doute, comme homme privé, le prince est assujéti aux mêmes devoirs que les autres